

# Le foot pro défend ses avantages fiscaux

■ Entendue à la Chambre, la Pro League avance aussi des propositions pour réformer le secteur des agents de joueurs.

La stratégie avait été répétée à l'entraînement. Une entame de match offensive, avec une grosse pression sur les clubs de foot dans le but de réformer rapidement le secteur des agents de joueurs. Ensuite, un bloc défensif resserré, afin de préserver les avantages fiscaux du football belge. Enfin, le coup de grâce en contre-attaque, avec des propositions concrètes pour assainir ce même secteur des agents.

Marc Coucke et Pierre François, président et CEO de la Pro League (le foot pro en Belgique), étaient invités à s'exprimer, mardi, à la Chambre, sur les mesures qu'ils comptent prendre après l'opération "mains propres", menée le 10 octobre par la justice belge et qui a mis en évidence les pratiques frauduleuses autour des transferts des joueurs. Pierre François a admis que la Pro League n'avait pas pris les mesures nécessaires, par le passé, pour réguler le secteur. Ce laxisme, a-t-il dit aux députés, vient de la crainte des clubs belges de ne plus être concurrentiels face aux clubs étrangers sur le marché des joueurs. Mais "aujourd'hui, c'est un risque que la Pro League est prête à assumer. Il vaut mieux perdre un joueur que de ne pas avoir une réglementation efficiente".

La League a l'intention de faire signer une chartre de bonnes pratiques aux 24 clubs professionnels pour le 17 décembre au plus tard (date d'une assemblée générale) afin que les nouvelles règles soient d'application dès le prochain marché des transferts, en janvier. En cas de non-respect, les sanctions iraient de la retenue sur les droits TV au retrait de la licence pro du club.

Pour sa part, Marc Coucke a détaillé, à la fin de l'exposé, une série de pistes de réforme. On y retrouve la mise en place d'une *clearing house*, sorte de plateforme bancaire par laquelle transiteraient les flux financiers liés au foot. "Il n'est pas possible d'avoir plus de transparence que ça", selon M. Coucke. Son CEO a toutefois précisé qu'il n'est pas certain que le montant du transfert à proprement parler, payé de club à club,

puisse passer par cette plate-forme, en raison des lenteurs que cela engendrerait. La discussion est ouverte.

Autres pistes évoquées: la rémunération de l'agent qui serait exclusivement payée par le joueur; la fixation d'une commission maximale (par exemple, un pourcentage du salaire du joueur); l'instauration d'un code éthique et d'un institut pour la formation et le contrôle des agents; la lutte contre les conflits d'intérêts en limitant, par exemple, le nombre de joueurs qu'un agent peut avoir au sein d'un même club; etc.

**Haro sur une refonte fiscale du système**

Mais Marc Coucke et Pierre François avaient aussi un message à faire passer aux députés: pas touche aux avantages fiscaux dont bénéficie le foot belge depuis 2008. Selon eux, ceux-ci ont permis de développer considérablement la formation des jeunes joueurs. "Les avantages que vous nous avez accordés, nous les avons concrétisés de manière importante", en investissant dans la formation, a scandé M. Coucke, chiffres à l'appui. "Cela dit, nous avons besoin d'un accompagnement supplémentaire, de mesures pour que les jeunes soient incités à rester plus longtemps en Belgique" avant leur départ vers un championnat étranger plus huppé. "Nous préférons un accompagnement à une refonte totale du système", a-t-il insisté, sachant que le SP.A a déposé une proposition de loi visant à abroger ces avantages fiscaux.

Enfin, les deux intervenants ont demandé à la Chambre d'adopter des législations qui les aideront à assainir le secteur des agents. Le hic, c'est que des députés se sont demandé, mardi, durant l'audition, si le fédéral était encore compétent pour imposer un accès à la profession d'agent... La réponse est non, puisque la compétence a été transférée aux Régions en 2014. Selon la députée MR Caroline Cassart, qui s'est concertée avec le ministre Denis Ducarme (MR), en charge des Classes moyennes, des avancées sont toutefois possibles en matière de droit des contrats, droit des pratiques de marché et droit comptable, ainsi que pour la création d'un ordre professionnel des agents. Le coup d'envoi du travail parlementaire vient d'être donné.

A. C.